

L'UNION DE QUARTIERS, vous le savez, est très active, que ce soit le Conseil d'administration, la Commission Fêtes ou la Commission Environnement. Jugez-en par vous-mêmes :

- ♣ La préparation de la traditionnelle Fête des fleurs
- ♣ Un rendez-vous avec Mme le Maire le 26 avril
- ♥ Notre contribution au Projet de Ville
- ▶ La préparation de la saison prochaine et plus particulièrement du 40^{ème} anniversaire de l'UQBG

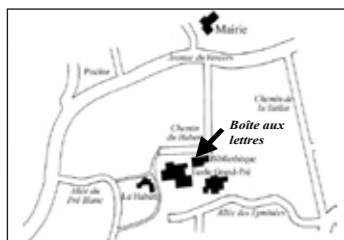
Vous trouverez dans ce numéro de l'Echo du Habert des informations sur certains de ces sujets.

A noter, les travaux du restaurant scolaire Grand-Pré sont à nouveau reportés (2011) et, de ce fait, vous pouvez toujours réserver le Habert, auprès de François OLIVE (06.77.33.38.06), pour une réunion ou une fête de famille.

Pour l'heure, nous vous donnons rendez-vous à la **Fête des Fleurs** où petits et grands pourront trouver à s'occuper. N'oubliez pas d'aller jeter un coup d'œil aux travaux réalisés par les enfants (dessins, poterie), les ados (manga) et les adultes (couture, aquarelle, atelier terre). Ils seront exposés dans le Habert et dans le local Poterie situé au sous-sol.

Je vous souhaite à tous de passer une bonne journée.

Daniel DUCROCQ



Bureau de l'Union de Quartiers Buclos - Grand-Pré

Président : Daniel Ducrocq 06 82 27 99 90
 Vice-Présidente : Monique Biron 04 76 90 30 39
 Secrétaire : Laurence Guillemain 04 76 18 98 56
 Trésorier : Alain Le Meur 04 76 41 23 35
 Trésorier adjoint : Aline Durand 04 76 90 01 87
 Disponibilité du Habert : François Olive 06 77 33 38 06
 Le Habert 7 bis avenue du Vercors - 38240 Meylan
<http://uqbgp.meylan.free.fr>
uqbgp.meylan@free.fr

LA COMMISSION environnement de l'Union de Quartiers Buclos Grand Pré a analysé dans le quartier la situation réelle de la «trame verte» qui fait la réputation de Meylan ville nature. Cette trame verte ne doit pas rester une commodité de langage mais doit avoir une véritable existence administrative sur la base d'un recensement cartographique précis et avec des principes de gestion rigoureux visant à préserver et enrichir ce patrimoine. Ce document écrit et graphique a été communiqué au Maire de Meylan. L'UQBG demande qu'il soit pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme dont la rédaction est à l'ordre du jour. Le texte qui accompagne cette carte propose une charte de gestion différenciée des espaces végétalisés applicable aux espaces publics et aux copropriétés (y compris avec baux emphytéotiques). L'UQBG la soumet ici à l'appréciation des habitants.

Le quartier Buclos Grand Pré bénéficie d'une trame d'espaces verts essentielle qui participe à la qualité de vie de ce quartier, néanmoins il convient de garantir son étendue actuelle et de la développer pour assurer par endroits sa continuité nécessaire au développement de la diversité de la faune et de la flore.

Dans le contexte de «Ville Nature» développé par la Ville de Meylan, l'Union de Quartiers Buclos Grand Pré a établi un projet de Charte des Espaces Verts du quartier qui a pour objectif, d'une part de décrire l'état actuel de la trame verte afin de défendre l'existant sur la base de l'établissement d'une cartographie, et d'autre part de proposer à la ville et aux habitants des recommandations de gestion concertée afin que les citoyens assurent leur rôle de veille pour améliorer l'entretien et le développement de cette trame verte et enfin de proposer quelques actions concrètes de réhabilitation.

Cartographie de la trame verte

L'ensemble de cette trame verte contribue à la qualité de vie du quartier, c'est un élément important de la «biodiversité». L'UQBG a établi une carte à partir de documents d'urbanisme communaux et de ses propres relevés de terrain. Cette carte représente les pelouses, les haies taillées régulièrement, les bosquets forestiers (plus de 4 m de hauteur), ainsi que les Espaces

Boisés Classés (EBC), répertoriés dans les documents d'urbanisme, qui bénéficient d'une protection particulière. Cet inventaire recense tous les éléments qu'il convient de sauvegarder et dont il faut garantir l'intégrité dans des aménagements futurs. La Commission Environnement de l'Union de Quartiers Buclos Grand Pré pourrait assurer ce rôle de veille.

Recommandations de gestion

Il s'agirait d'établir une gestion concertée des espaces verts du quartier entre les différents partenaires : Mairie, services techniques des espaces verts, habitants, Union de Quartiers Buclos Grand Pré, écoles de Grand Pré, collège des Buclos, syndicats des copropriétés. Ceci pour que chacun à son niveau prenne conscience des intérêts de la trame verte existante, afin de défendre son intégrité, voire de la renforcer. Par ailleurs, pour augmenter la biodiversité (2010, année de la biodiversité), il s'agirait de passer progressivement sur certaines zones d'une gestion classique à une gestion semi naturelle. En effet le fait de diminuer le nombre et l'intensité des interventions, aboutirait à un aspect plus champêtre et augmenterait les possibilités d'abris de toute la petite faune (insectes, oiseaux, petits mammifères).

La gestion différenciée est un concept appliqué depuis plus de dix ans dans les parcs et jardins de la commune, qui consiste à particulariser la gestion des espaces verts selon leurs usages et implantations. Pour donner des exemples, la pelouse du terrain de sports est tondue régulièrement à ras pour permettre aux sportifs de jouer au ballon, par contre certaines buttes du parc du Bruchet sont fauchées tardivement, permettant une floraison complète et donnant l'aspect d'une prairie naturelle.

Applications de la gestion différenciée à la trame verte du quartier.

- **Les pelouses**

Dans les grandes copropriétés, pour un entretien durable de la pelouse, il faudrait limiter la hauteur de coupe à 6-8 cm tout en éliminant que le tiers du brin d'herbe. Un gazon haut ombrage le sol et renforce la résistance de la pelouse à la sécheresse. Par ailleurs, une fauche tardive sur certains îlots, dont l'emplacement serait accepté par les habitants,

pourrait être pratiquée. Ceci outre l'augmentation de la biodiversité, évoquerait davantage l'aspect de prairies champêtres.

- **Les haies et bosquets**

Dans l'espace des copropriétés, pour rompre la monotonie des haies au carré, des arbustes isolés en boulevards, il faudrait trouver un équilibre entre gestion classique et gestion semi naturelle. En diminuant la sévérité des tailles, certaines haies et arbustes isolés pourraient être conduits en forme libre. Les bosquets en général situés en périphérie ou dans les secteurs moins fréquentés des copropriétés devraient aussi être plus systématiquement gérés de manière allégée.

Sur l'ensemble de l'espace privé et public, il est possible d'identifier un réseau de haies forestières et de bosquets, répertoriés sur la carte ci-jointe «bosquets cartographiés par l'UQBG» et «Espaces Boisés Classés (EBC) au PLU». Ces couverts végétaux constitueraient un véritable «corridor biologique», s'il était conduit de façon semi naturelle, voire naturelle,

avec un minimum d'interventions relevant de la sécurisation du public.

Sur ce réseau identifié, il s'agit d'obtenir l'engagement des différents acteurs pour respecter ce mode de gestion. Sur l'espace public, l'Union de quartiers, au nom des habitants, engage des discussions avec la mairie, pour que ces éléments du paysage soit classés «zone naturelle ou forestière à protéger» au futur PLU. Dans les copropriétés (privées ou avec bail emphytéotique), des correspondants assureraient le lien avec les entreprises paysagistes ou les gardiens responsables de l'entretien des espaces verts.

Quelques actions de défense et de réhabilitation

- 1 - **Préservation d'un terrain de détente et de proximité : le terrain de sports et les Jardins Familiaux de la Fac. de Pharmacie.**

Couverts végétaux	Actions de réhabilitation
Haies recensées au PLU	① Plantation d'une haie champêtre
Espaces Boisés Classés (EBC) au PLU	② Plantation d'une haie fruitière
Pelouses cartographiées par l'UQBG	③ Refuge LPO à classer Zone Naturelle au PLU
Haies taillées régulièrement, cartographiées par l'UQBG	④ Massif décoratif, plantes messicoles
Bosquets cartographiés par l'UQBG	
Jardins familiaux	
Ruisseaux à ciel ouvert	

Charte de la gestion durable des espaces verts dans le quartier Buclos Grand Pré



L'UQBG a pris bonne note de l'engagement de Madame le Maire, lors de deux réunions publiques de concertation, de classer cet espace «zone naturelle, inconstructible» dans le prochain PLU.

- 2 - **Plantation d'une nouvelle haie, Boulevard des Alpes, coté Chantourne.**

Une haie champêtre composée d'une grande variété d'arbustes, pourrait être plantée à l'emplacement de l'une des Chantournes busée par le syndicat des digues (Symbhi).

- 3 - **Plantation d'une haie fruitière près des écoles et création d'un refuge LPO pour les oiseaux.**

Une haie existante pourrait être enrichie par des arbustes fruitiers, framboisiers, groseilliers... Par ailleurs, l'ensemble de l'espace des écoles primaire et maternelle de Grand Pré limité sur les quatre cotés par une haie ou des bosquets quasi continus, devra être classé «zone naturelle inconstructible» au futur PLU et constituer un refuge pour les oiseaux agréé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO). Ce refuge pourrait

être un outil pédagogique pour faire découvrir la biodiversité de proximité aux enfants.

- 4 - **Massif décoratif avec plantes messicoles et mellifères.**

Sur des îlots de pelouse nue, il pourrait être demandé à la commune de créer des massifs assez rustiques, demandant peu d'entretien, constitués de céréales mélangées à des plantes messicoles ou compagnes des moissons (coquelicot, bleuet, ...) et des plantes mellifères (lavande, phacélie, ...).

- 5 - **Réduction de l'emploi des pesticides dans l'espace des copropriétés.**

Pour limiter la pollution, il s'agirait de convaincre les copropriétés de réduire l'usage des désherbants et autres produits phytosanitaires pour l'entretien de leurs espaces verts comme la commune s'est engagée à le faire sur l'espace public.

N.B. Le document complet est téléchargeable sur le site. <http://uqbgp.meylan.free.fr> dans la rubrique environnement.